

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
09/06/2023

Date d'affichage
16/06/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 14 juin à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : LAUNAY Chantal, BERTAUX Delphine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane

ABSENTS : néant

POUVOIR : BERTAUX Delphine pouvoir à JOUAUX Laëtitia

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 02-08-2023 – Vente d'un délaissé communal – L'Épinay Boutlande

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la délibération du 03 mars 2022 émettant un avis favorable à l'aliénation d'une portion de chemin municipal d'une superficie d'environ 90m², sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire rappelle le rapport du commissaire enquêteur en précisant que les propriétaires bornant ont été informés du projet de vente et qu'il leur a été demandé de se manifester.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, saisi sur ce dossier, en date du 29 septembre 2022 ;
Vu la promesse d'acquisition faite par monsieur Claude Lemonnier et madame Peggy Boulet en date du 14 mai 2023

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

Prend acte du rapport du commissaire enquêteur

Décide de vendre, au profit de monsieur Claude Lemonnier et madame Peggy Boulet, la parcelle mentionnée au plan de division établi le 13 mars 2023 entre les parcelles cadastrées section E n°278 et E n°279 d'une part et n°280 d'autre part d'une superficie finale de 95m²

Fixe le prix de vente à 1,5€/m², soit 142,50€ pour cette parcelle, net vendeur

Précise que la vente est conditionnée à la signature de l'acte notarié et au paiement du prix de vente susmentionné

Précise que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

